

FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE

XXXIII^{me} année. Volume III. N^o 36.

Samedi 20 août 1881

Abonnement par année (franco dans toute la Suisse) 4 francs.
Prix d'insertion : 15 centimes la ligne. Les insertions doivent être transmises
franco à l'expédition. — Imprimerie et expédition de C.-J. Wyss, à Berne.

Extrait des délibérations du conseil fédéral.

(Du 16 août 1881.)

Le délai d'opposition pour la loi fédérale modifiant celle du 7 mai 1850 sur les monnaies fédérales, du 30 avril 1881, s'étant écoulé le 12 de ce mois sans qu'on en ait fait usage, le conseil fédéral a, en conformité de l'article 89 de la constitution fédérale, déclaré cette loi en vigueur et exécutoire à partir du 1^{er} janvier 1882.

A la demande de M. B. Dussaud, à Genève, et sur le rapport du conseil d'état du canton de Genève, le conseil fédéral a, en vertu de l'autorisation générale qui lui a été octroyée, par arrêté fédéral du 27 juin 1881, d'accorder des prolongations de délais de chemins de fer, prolongé les délais concessionnels pour le chemin de fer à voix étroite dès la frontière suisse près St-Julien à la frontière franco-suisse près Ferney, en passant par la ville de Genève, sous la réserve habituelle de transmission à un tiers offrant de meilleurs conditions.

Eu égard à l'extension de la surlangue et claudication dans la vallée d'Ossola (Italie), le conseil fédéral a autorisé le gouvernement du canton du Valais à mettre le ban sur le bétail entrant en Suisse en provenance de cette vallée.

M. Charles *Pestalozzi*, de Zurich, actuellement professeur agrégé à l'école des ingénieurs de l'école polytechnique suisse, à Zurich, a été nommé, pour la période réglementaire de 10 ans, professeur ordinaire de cette école, principalement pour les ponts et les chaussées, la canalisation, la coupe des pierres et les exercices avec le théodolite.

Le conseil fédéral a nommé *définitivement* M. le Dr *Herzog*, de Homburg (Thurgovie), actuellement professeur provisoire pour la mécanique industrielle à l'école polytechnique de Zurich.

Le conseil fédéral a, sur sa demande, accordé à M. R. *Abt*, ingénieur-contrôleur du matériel d'exploitation des chemins de fer suisses, la démission de ses fonctions avec remerciements pour les services rendus.

(Du 19 août 1881.)

Le conseil fédéral a supprimé la place de contrôleur au bureau principal des péages à *Lugano*, et il l'a remplacée par une place de commis.

Le conseil fédéral a nommé :

Receveur des péages au Col-des-roches :

M. Paul Guillaume, des Verrières (Neuchâtel), actuellement aide au bureau principal des péages-audit lieu ;

Aide au bureau principal des péages à Lugano :

» Job-Jérémie Forni, d'Airolo (Tessin), actuellement receveur des péages à Arzo (Tessin) ;

Commis de poste à Rapperswil :

» Albert Helbling, de Rapperswil (St-Gall), actuellement commis de poste à St-Gall.

Extrait des délibérations du conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1881
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	36
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	20.08.1881
Date	
Data	
Seite	663-664
Page	
Pagina	
Ref. No	10 066 204

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.